

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'emission: 20/02/2014 Date de révision: 20/02/2014 : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF

Code du produit : GRO01206#1
Groupe de produits : Produit prétraitement

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Sous-couche

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Formatage respon

Zilverenberg 16 5234 GM 's-Hertogenbosch. - Nederland.

T +31 (0)73 642 27 10 - F +31 (0)73 642 60 95

info@spsbv.com - www.spsbv.com

Formatage responsable FDS Mantech Nederland B.V.

Kobaltweg 7

5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland T +31 (0) 73 707 0112 - F +31 (0) 73 644 3861

info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : SPS BV.: +31 73 642 27 10 [7:30 - 16:30]

NL - Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)

Emergency telephone (24h): +31 30 274 88 88 [Only for doctors to inform accidental poisoning]

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

S.P.S. BV

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Non applicable
Mentions de danger (CLP) : Non applicable
Conseils de prudence (CLP) : Non applicable

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Phrases supplémentaires : Tenir hors de portée des enfants

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des

yeux

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

[L'application par pulvérisation; Éviter de respirer les aérosols.]

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII
Autres dangers qui n'entraînent pas la : Aucun(es) dans des conditions normales.
classification

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Talc substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(n° CAS) 14807-96-6 (Numéro CE) 238-877-9	2,5 - 10	Non classé
Éther n-butylique du dipropylèneglycol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(n° CAS) 29911-28-2 (Numéro CE) 249-951-5 (N° REACH) 01-2119451543-42	1 - 2,5	Non classé
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Talc substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(n° CAS) 14807-96-6 (Numéro CE) 238-877-9	2,5 - 10	Non classé
Éther n-butylique du dipropylèneglycol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (NL)	(n° CAS) 29911-28-2 (Numéro CE) 249-951-5 (N° REACH) 01-2119451543-42	1 - 2,5	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Premiers soins après contact avec la peau

 Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire

: Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Premiers soins après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.
 NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions

 Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvériée.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Autres informations

 Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations

: Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène

: 11 est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

 Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Température de stockage

: 5 - 30 °C Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Interdictions de stockage en commun

: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Lieu de stockage

: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Prescriptions particulières concernant

the same races are recally and percentage from an animal

l'emballage

: Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF				
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.		
Talc (14807-96-6)				
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	0,25 mg/m³ inhalable and respirable dust		
Pays-Bas	Remarque (MAC)	Bron: Lijst met wettelijke grenswaarden 2011		
Ether n-butylique du dipropylèneglycol (29911-28-2)				
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	10 mg/m³ (Selon le fournisseur de matières premières.)		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

: Lunettes bien ajustables. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains

: Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc ou Néoprène. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection oculaire : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront

être lavées.

Protection des voies respiratoires

: Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés.







SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : blanc.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8-9 @ 20 °C

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)
Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : ± 0 °C (eau)

Point d'ébullition : ± 100 °C (eau)

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1520 - 1560 kg/m³

Solubilité : Miscible avec l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 95 - 100 KU (Krebs Stormer) @20°C Propriétés explosives : Aucune réaction dangereuse connue.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites explosives : Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : (cat.A/d): 130 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 40 g/l COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Possibilité de réactions dangereuses 10.3.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Conditions à éviter 10.4.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. (Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP])

Corrosion cutanée/irritation cutanée Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à

travers l'épiderme pH: 8 - 9 @ 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

pH: 8 - 9 @ 20 °C Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets et symptômes possibles

chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale,

cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF	
Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF		
Log Pow	Aucune donnée disponible	
Log Kow	Aucune donnée disponible	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible au sujet du produit.	

Mobilité dans le sol 12.4.

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes 12.6.

Indications complémentaires : Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Indications complémentaires

: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides

doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)

: Cette préparation est non classée dangereuse selon les réglementations transports (ADR).

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : non déterminé.

Type de bateau : non déterminé

Catégorie de pollution : non déterminé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Finess Grondverf Acryl - Primer voor hout en MDF n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : (cat.A/d): 130 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 40 g/l COV.

15.1.2. Directives nationales

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un Évaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exécuté.

SECTION 16: Autres informations

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/11/2014 FR (français) SDS Réf.: SDST8a 7/7